



## rupture conventionnelle de travail

Par **wlo**, le **08/10/2012** à **18:29**

bonjour

salariée depuis mai 2007 dans le commerce, et en arrêt maladie depuis septembre 2010, avec l'accord du médecin conseil et de la médecine du travail pour une reprise du travail en mi-temps thérapeutique le 01/10. Mon employeur refuse mon retour au travail et me propose une rupture conventionnelle que dois-je faire? conseiller moi  
merci d'avance

Par **janus2fr**, le **08/10/2012** à **19:15**

Bonjour,

La rupture conventionnelle suppose l'accord des deux parties, employeur et salarié. Il n'y a donc que vous qui pouvez décider si vous êtes d'accord ou pas pour la rupture.

Par **P.M.**, le **08/10/2012** à **20:10**

Bonjour,

Il faudrait normalement que l'employeur justifie son refus de reprise à temps partiel thérapeutique...

Par **wlo**, le **09/10/2012** à **09:06**

bonjour

mon employeur a refusé par une mise en congé immédiate avec mon solde de congé de 2010, donc refus du mi-temps thérapeutique et me fait une proposition de rupture, avec indemnité pour mes 3 années d'ancienneté, ai-je droit au préavis?

cordialement

Par **janus2fr**, le **09/10/2012** à **09:45**

Il n'y a pas de préavis dans le cas d'une rupture conventionnelle, juste le temps nécessaire à la procédure.

Par **P.M.**, le **09/10/2012** à **15:47**

Une mise en congé, ne justifie pas à elle seule un refus de reprise à temps partiel thérapeutique et l'employeur ne peut pas tenter ainsi de vous forcer à accepter la rupture conventionnelle...

Il faudrait éventuellement voir avec le Médecin du Travail pour une décision d'inaptitude...